CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

**Entre les soussignés** :

**CFA responsable *Dénomination sociale***

Situé au *(Adresse)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

N° UAI du CFA *(compléter)*

Enregistré sous le n° de déclaration d’activité *(compléter)* auprès de la Préfecture de la région *(compléter).*

Représenté légalement par *(Prénom, Nom et fonction dans le CFA)*

Désignation d’un contact opérationnel :

Prénom, Nom ………………………………………….

Fonction : ……………………………………………….

Email : ………………………………………………...

Numéro de téléphone : ………….……………………

ci-après désigné le CFA

**L’entreprise *Dénomination sociale***

Située au *(Adresse)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

IDCC *(compléter)*

Représentée légalement par *(Prénom, Nom et qualité du signataire),* relevant de l’opérateur de compétences Entreprises de proximité

**est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.**

ci-après désignée L’entreprise

Article 1er : Objet de la convention

Le CFA organise une action de formation par apprentissage au sens de l’article L.6313-6 du Code du travail, en vue de préparer à l’obtention du diplôme ou titre professionnel :

* Intitulé et objectif de l’action :

[préciser son intitulé + code RNCP] …………………………………………………………………………………………........………………………………………………………………………………………………………………………….

* Contenu de l’action : [à compléter ou se référer aux référentiels du diplôme / titre concerné]

……………………………………………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………………………….

* Durée de l’action de formation *(Durée de l’action de formation en apprentissage liée à la convention)* : [dates de la formation - nombre d’heures]

…………………………………………………………………………………………………………….......................................................................................................................................................

Lieu principal de réalisation de la formation : *A renseigner uniquement si lieu de formation différent du CFA responsable présent sur le CERFA*

([identification, adresse UAI le cas échéant et SIRET - à adapter suivant la situation - ex : CFA/UFA] ………………………………………………………………………..…………………………………...………………………………………………………………………………………………………….....

* Périodes de réalisation en entreprise et en CFA :

[préciser la période et renvoi vers un calendrier de l’alternance en annexe ou bien transmis ultérieurement]

………………………………………………………………………..…………………………………...………………………………………………………………………………………………………….....

Article 2 : Modalités de déroulement, de suivi et d’obtention du diplôme ou du titre

Modalités de déroulement : [présentiel, à distance, mixte, mobilité européenne et internationale]

…………………………………………………………………………………………………………………….………………………………………………………………………………………………………………………….

**Moyens prévus** : *[les moyens humains et techniques ainsi que les ressources mobilisées pendant la formation théorique et pratique dans le CFA]*

*…………………………………………………………………………………………………………………….………………………………………………………………………………………………………………………….*

**Modalités de suivi :** ……………………………………………………………………………………………………...…………………………………………………………………………………………………………...……

**Modalités d’obtention du diplôme ou du titre :** *[présentation à examen terminal /contrôle continu*

*…………………………………………………………………………………………………………………….………………………………………………………………………………………………………………………….*

**Article 3 : Bénéficiaire(s) de l’action de formation en apprentissage**

***Nom et prénom(s) \_ dates de début et de fin du contrat***

*…………………………………………………………………………………………………………………….…*

*Lorsque le jeune a commencé sa formation sous un autre statut (ex. stagiaire de la formation professionnelle au titre de l’article L.6222-12-1 CT – avant la signature du contrat ou au titre de l’article L.6231-2 CT- en cas de rupture de contrat) ou bien lorsque le contrat fait suite à un précédemment contrat d’apprentissage : préciser pour chaque période le statut, la date d’entrée en formation et le cas échéant les dates du précédent contrat)*

*[Préciser pour chaque période] :* Du XX/XX/XX au XX/XX/XX : *statut, nombre d’heures de formation suivies*

Si l’apprenti bénéficie d’un temps de travail adapté (apprenti reconnu en qualité de travailleur handicapé et/ou apprenti inscrit sur la liste es sportifs de haut niveau), préciser la quotité de temps de travail : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ %

**Article 4 : Dispositions financières**

Rappel : gratuité de la formation pour l’apprenti et son représentant légal, le cas échéant, aucune somme ne peut être demandée.

*Tableau à adapter en fonction de la durée du contrat*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Prix de la prestation  Net de taxe[[1]](#footnote-1) | Montant du niveau de prise en charge - OPCO[[2]](#footnote-2) | Reste à charge éventuel de l’entreprise  Net de taxe |
| 1re année de financement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ |
| 2ème année de financement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ |
| 3ème année de financement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ |
| 4ème année de financement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ |

*La 1ere année de financement correspond à la première année d’exécution du contrat d’apprentissage. Dans le cas d’une formation débutée sous statut de stagiaire de la formation professionnelle financée par l’OPCO, la 1ère année de financement correspond au début de la période sous statut de stagiaire de la formation professionnelle.*

Les règlements se feront sur présentation d’une facture. Les factures des frais de formation ainsi que les certificats de réalisation seront adressés directement à l’OPCO.

Montant de la majoration forfaitaire annuelle pour les apprentis bénéficiant de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €

Montant de la modulation annuelle pour l’accompagnement social des apprentis les plus en difficulté résidant dans les territoires ultra marins : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€

**Article 5 : Frais annexes - pendant le temps en CFA uniquement *(informations à destination de l’OPCO)***

Lorsqu’ils sont financés par les CFA, l’OPCO prend en charge une partie de ces frais.

**5.1. Frais d’hébergement et de restauration**

*Indiquer le nombre de nuitées et de repas annuels prévisionnels.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Frais d’hébergement  6€ par nuit NET DE TAXE | | | | Frais de restauration  3€ par repas NET DE TAXE | | | |
| 1ère année de financement | Nombre |  | X | € | Nombre |  | X | € |
| 2ème année de financement | Nombre |  | X | € | Nombre |  | X | € |
| 3ème année de financement | Nombre |  | X | € | Nombre |  | X | € |
| 4ème année de financement | Nombre |  | X | € | Nombre |  | X | € |
| **TOTAL** |  |  |  | **€** |  |  |  | **€** |

**5.2. Premier équipement pédagogique** :  Oui  Non

A titre indicatif le forfait pris en charge par l’OPCO est de 500 € net de taxe

**5.3. Mobilité européenne, internationale dans le cadre du diplôme visé par l’alternant :**

* + 1. Convention liée à la mobilité :

[La présente mobilité fera l'objet d'une convention spécifique de mise à disposition ou mise en veille](https://www.opcoep.fr/prestataire-de-formation/travailler-ensemble#Accompagner-la-mobilit%C3%A9).

Cette convention spécifique (mise à disposition ou mise en veille) est obligatoire et garantit les conditions de mise en œuvre de la mobilité de l'apprenti à l'étranger, Elle est signée par :

* Les parties qui ont conclu la convention de formation initiale (en référence) : le CFA en France l’entreprise en France, l’alternant,
* La ou les structures d'accueil à l'étranger

Cette convention multipartite, signée, doit être transmise à l'Opco pour bénéficier d'une prise en charge financière *(*[*fiche mobilité européenne et internationale*](https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-mobilite-europeenne-internationale-opcoep.pdf)*)*.

* + 1. Détail de la mobilité intégrée dans le parcours de formation en alternance

L'apprenti(e) bénéficiera d'une mobilité européenne ou internationale dans le cadre de son contrat :  Oui  Non

La mobilité a lieu sur le temps de formation en :

CFA

Entreprise

Un mixte des deux

Dates de la mobilité du ---/---/--- Au ---/---/--- ou période envisagée : mois-------année 202--

Durée de la mobilité envisagée en jours : --- jours

Pays d’accueil où se déroulera la mobilité :

La mobilité envisagée fait partie intégrante du parcours de formation et à ce titre est en lien avec le référentiel de la certification visée par le contrat.

Les compétences à développer lors de cette mobilité sont les suivantes :

-

-

-

-

-

5.3.3 Frais liés à la mobilité européenne ou internationale :

Un référent mobilité a-t-il été désigné au sein de votre CFA : ☐ Oui ☐ Non

Vous bénéficiez d’un financement forfaitaire obligatoire *(*[*fiche mobilité européenne et internationale)*](https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-mobilite-europeenne-internationale-opcoep.pdf)

Selon la durée de la mobilité (l’unité est le nombre de semaines, sachant que toute semaine initiée est due) vous bénéficiez d’un financement forfaitaire ([*fiche mobilité européenne et internationale)*](https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-mobilite-europeenne-internationale-opcoep.pdf)

**5.4. Mobilité ultramarine dans le cadre du diplôme visé par l’alternant *(uniquement pour les employeurs situés Guadeloupe, Guyane, Martinique ou La Réunion).* Cette mobilité ultramarine est cumulable avec une mobilité européenne ou internationale :**

5.4.1 Convention liée à la mobilité

La présente mobilité fera l'objet d'une convention spécifique de mise à disposition.

Cette convention de mise à disposition spéciale DROM est obligatoire et garantit les conditions de mise en œuvre de la mobilité de l'apprenti, Elle est signée par :

* Les parties qui ont conclu la convention de formation initiale (en référence) : le CFA, l’entreprise, l’alternant dans les DROM
* La ou les structures d'accueil dans un autre DROM ou en Métropole

Cette convention multipartite, signée, doit être transmise à l'Opco pour bénéficier d'une prise en charge financière *[(modèle de convention de mise à disposition DROM/Métropole](https://www.opcoep.fr/prestataire-de-formation/travailler-ensemble" \l "Accompagner-la-mobilit%C3%A9))*.

5.4.2 Détail de la mobilité intégrée dans le parcours de formation en alternance

L'apprenti(e) bénéficiera d'une mobilité ultramarine dans le cadre de son contrat. Précisez le type de mobilité :

Métropole

Inter-DROM

Si mobilité inter-DROM lieu de la mobilité :

La mobilité a lieu sur le temps de formation en :

CFA

Entreprise

Un mixte des deux

Dates de la mobilité du ---/---/--- Au ---/---/--- ou période envisagée : mois-------année 202--

Durée de la mobilité envisagée en jours : --- jours

Lieu où se déroulera la mobilité :

La mobilité envisagée fait partie intégrante du parcours de formation et à ce titre est en lien avec le référentiel de la certification visée par le contrat.

Les compétences à développer lors de cette mobilité sont les suivantes :

-

-

-

-

5.4.3 Frais liés à la mobilité inter-DROM ou vers la Métropole :

Un référent mobilité a-t-il été désigné au sein de votre CFA : ☐ Oui ☐ Non

Vous bénéficiez d’un financement forfaitaire obligatoire[[3]](#footnote-3) *(*[*fiche mobilité ultramarine)*](https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-mobilite-ultramarine-opcoep.pdf)

Selon la durée de la mobilité (l’unité est le nombre de semaines, sachant que toute semaine initiée est due) vous bénéficiez d’un financement forfaitaire ([*fiche mobilité ultramarine)*](https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-mobilite-ultramarine-opcoep.pdf)

**Article 6 : Modalités de règlement** *[en cas de reste à charge de l’entreprise]*

*Préciser les modalités de règlement en cas de reste à charge, notamment, en cas de rupture de contrat / désistement.*

*…………………………………………………………………………………………………………………….……………………………………………………………………………………………………………………….…*

**Article 6 : Mandat**

* L’entreprise signataire ne souhaite pas donner mandat au CFA signataire pour accomplir les formalités nécessaires aux opérations prévues à l’article L. 6224Ͳ1 du code du travail. L’entreprise signataire demeure seule responsable de l’accomplissement de ces opérations.
* Par la présente convention, l’entreprise signataire donne mandat au CFA signataire, qui l’accepte, pour accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations prévues à l’article L. 6224-1 du code du travail.

En considération de l’exécution de son mandat, le CFA mandataire ne reçoit aucune rémunération du mandant, ledit mandat devant être accompli à titre gratuit.

Le mandant s’engage, envers le mandataire, à lui fournir l’ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de son mandat. Il lui donne pouvoir aux fins de le représenter, notamment auprès des opérateurs prévus à l’article L.6332-1 du code du travail.

Le mandataire s’engage à exécuter personnellement son mandat, et ce dans le meilleur intérêt du mandant, et de ne pas agir dans son propre intérêt, ni celui d’un tiers. Il agit dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente convention et des règles en vigueur relatives aux opérations prévues à l’article L. 6224Ͳ1 du code du travail. Il s’engage également à informer le mandant de toute situation le justifiant, ou à la demande de ce dernier, de l’état d’exécution du mandat, ainsi que de sa pleine réalisation.

En cas de mauvaise exécution de la mission qui lui est confiée, le mandataire engage sa responsabilité devant le mandant.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, document

Description générée automatiquement

Une image contenant texte, Police, ligne, capture d’écran

Description générée automatiquement

**Article 7 : Clause suspensive :**

L’exécution de la présente convention est soumise au dépôt du contrat par l’opérateur de compétences (Art. L.6224-1 du Code du travail) auprès des services du ministre chargé de la formation professionnelle.

**Article 8 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l’amiable, le Tribunal de ..................... sera seul compétent pour régler le litige.

**Article 9 – Date d’effet et durée de la convention**

La présente convention est applicable pour toute la durée de réalisation de l’action de formation, visée à l’article 1.

Fait en double exemplaire, à...................... le ......................

**Pour l’entreprise**

Nom et qualité du signataire

Cachet de l’entreprise cliente

**Pour l’organisme**

Nom et qualité du signataire

Cachet du CFA

*Ce modèle de convention de formation, donné à titre d’exemple, intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer dans un tel document (Art. D. 6353-1 al 2 du Code du travail). Ce document est à établir sur du papier à en-tête de l’organisme de formation en double exemplaire.*

1. A*rticle 261 4, 4° du Code général des impôts* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Il s’agit du niveau de prise en charge défini par la branche dont relève l’entreprise. Il est versé par l’opérateur de compétences (OPCO) concerné. Si l’apprenti est en situation de handicap, possibilité de majoration.* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Le forfait du référent ne sera appliqué qu'une fois par alternant en cas de cumul mobilité ultramarine et mobilité européenne ou internationale lors d’une même année.* [↑](#footnote-ref-3)